



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 30 Mars 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. REBSAMEN, M. ESMONIN, M. BACHELARD, M. PRIBETICH, M. MASSON, M. ETIEVANT, Mme POPARD, M. JULIEN, M. FOUILLOT, M. MARTIN, M. RETY, M. LABORIER, M. SAUNIE, M. DOUHAI, M. DUPIRE, M. BERTELOOT, Mlle MASLOUHI, M. GERVAIS, M. PETITJEAN, M. OBRIOT, M. BARBEY, M. GILLOT, Mme BLIGNY, M. LAURENT, Mme GARRET-RICHARD, Mme DARCIAUX, M. JOLY, M. DESVIGNES, M. DUBOIS, M. MARCHAND, M. DANIERE, M. HESSE, M. PINON, M. MAGLICA, M. FOUCHERES, Mme FLAMENT, M. PILLIEN, M. BOUHELIER, Mme COLOMBET, M. PERRIN, Mme MASSU, M. SOUMIER, Mme DELEBARRE, Mme BIOT, M. PARIS, Mme TENENBAUM, M. NOWOTNY, M. MILLOT, Mme LEMOUZY, M. BRUYERE, M. IZIMER, Mme ROY, M. MOREAU, M. DÉTANG, M. CHEVIGNY, Mme HERVIEU, M. ALLAERT, Mme BERNARD, M. GONDELLIER, Mme DURNERIN, M. BELLEVILLE, Mme AVENA, M. BOURNY, M. CLAUDET.

Membres absents :

M. MENUT, M. DELATTE, M. CHAPUIS, Mme BESSIS, M. BRIOT, M. BERNARD, M. DODET, M. BEKHTAOUI, M. GILLOT pouvoir à M. FOUILLOT, M. LECHAPT pouvoir à M. CLAUDET, M. NUDANT pouvoir à M. BRIOT, Mme MANSAT pouvoir à Mme POPARD, M. BRENOT pouvoir à M. PERRIN, M. ROIZOT pouvoir à M. BARBEY, M. CARBONNEL pouvoir à M. MOREAU, M. AUDARD pouvoir à M. ESMONIN.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Complexe funéraire - Extension du crématorium - Déclaration de projet

Conformément au Code de l'environnement (article L123-1 et suivants et R 123-1 et suivants), une enquête publique relative au projet l'extension du crématorium s'est déroulée du 13 février au 13 mars 2006, à l'Hôtel du Grand Dijon, 40 avenue du Drapeau.

Un arrêté d'ouverture d'enquête publique a été pris par Monsieur le Président en date du 20 janvier 2006.

L'extension du crématorium porte sur :

la création d'une seconde salle de cérémonie d'une capacité de 300 personnes et la reconfiguration du hall d'accueil afin de permettre la gestion de deux cérémonies simultanées.

La construction d'un local permettant à terme l'installation d'un troisième four ainsi que d'un local permettant d'accueillir une installation de filtration de fumées.

L'aménagement de trois salons dotés de caméras vidéo et d'écrans pour la retransmission aux proches de la mise à la flamme, ainsi que de deux salles de convivialité.

L'Avant Projet Définitif a été approuvé par le Conseil communautaire lors de sa séance du 6 octobre 2005, et le Dossier de Consultation des Entreprises lors du conseil communautaire du 24 novembre 2005.

L'enquête publique a permis à toute personne qui le souhaitait de prendre connaissance du contenu du programme et d'y apporter ses observations.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur a communiqué ses conclusions qui sont annexées au présent rapport. Il a émis un avis favorable.

L'enquête publique fait donc ressortir l'intérêt général du projet qui s'inscrit autour de deux objectifs : faire face au développement de la crémation et améliorer les conditions d'accueil des familles tout en préservant l'unité architecturale de l'équipement existant.

Il est donc demandé de confirmer l'intérêt général du projet et d'adopter la déclaration de projet, préalable nécessaire à l'édition de l'arrêté préfectoral d'autorisation de l'extension du crématorium.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De confirmer** l'intérêt général du projet d'extension du crématorium
- **D'adopter** la présente délibération de déclaration de projet

Publié le 31.03.06
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Président



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

31 MARS 2006



Jean-Marc DAURELLE
11, Rue du puits radier
21120 CHAIGNAY

Téléphone : 03.80.95.04.62
Télécopie : 03.80.95.02.47
Portable : 06 07 72 48 17
Email : jean-marc.daurelle@wanadoo.fr

**Expert Judiciaire- Commissaire
enquêteur**

DEPARTEMENT DE LA COTE D'Or

VILLE DE DIJON

ENQUETE PUBLIQUE

CREMATORIUM DE LA REGION DIJONNAISE

Préalable à la Construction d'une salle omniculte et de locaux annexes

RAPPORT ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

31 MARS 2006

21 Mars 2006



VU pour être annexé à délibération
du Conseil de
Dijon, le :
LE PRÉSIDENT

Philippe Guigot

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

I - OBJET DE L'ENQUETE

1) Présentation du projet

Le Conseil de Communauté de l'Agglomération dijonnaise avait délibéré le 17 mars 2005 sur le Projet de travaux d'extension du Crématorium.

Il est apparu que cette installation réalisée en 1992, gérée en délégation de service public, a connu une activité croissante, passant de 404 crémations en 1992 à 1280 en 2004.

Ce projet doit être soumis à enquête publique préalablement à la demande d'avis du Conseil Départemental d'hygiène.

Par arrêté, Monsieur le Président a prescrit par arrêté du 20 janvier 2006 cette mise à l'enquête publique.

2) Les travaux envisagés

L'extension du crématorium porte sur un ensemble de travaux consistant en :

- la création d'une seconde salle de cérémonie d'une capacité de 300 personnes
- la reconfiguration du hall d'accueil pour permettre la gestion de deux cérémonies simultanées
- la création d'un local technique permettant à terme l'installation d'un troisième four
- l'aménagement de salons dotés d'installations vidéo et d'écrans pour la retransmission aux familles de la présentation du corps à la flamme
- l'aménagement de circulations permettant le bon fonctionnement des installations

La conception et la maîtrise d'œuvre ont été confiés au

Cabinet OGF
31 rue de Cambrai
75946 PARIS CEDEX 19

ARCHITECTE

AABSA Atelier d'architecture Bernard Simon et Associés
18 Rue Cluseret
92150 SURESNES

ARCHITECTE Associé et économiste
SETUREC ARCHITECTURE
2 Rue Louis De Broglie
21000 DIJON

BET STRUCTURE
ET BAT
14L, Rue Pierre de Coubertin
Parc deMirande
21000 DIJON

3) Textes concernés

Les principaux textes qui régissent cette enquête publique sont les suivantes :

- l'ordonnance n°2005-855 du 28 Juillet 2005 relative aux opérations funéraires
- le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants
- CGCT dans ses articles D.2223-99 à D.2223-109

II) ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

L'ordonnance du 28 juillet 2005 relative aux opérations funéraires a modifié l'article L.2223-40 du code général des collectivités territoriales précisant que toute création ou extension des crématoriums requiert au préalable une enquête publique conduite selon les modalités prévues aux articles L.123-1 à L.123-6 du code de l'environnement.

21) Décision de procéder à l'enquête

Elle relève de l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise en date du 20 janvier 2006.

Article 1 de l'arrêté

22) Désignation du commissaire-enquêteur

Elle relève d'une ordonnance rendue par Madame la Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Dijon en date du 19 janvier 2006

Article 1 :

Monsieur Jean-Marc DAURELLE, expert agricole et foncier agréé, expert judiciaire près la Cour d'Appel et les Tribunaux Administratifs, demeurant 11 Rue du Puits radier, 211120 CHAIGNAY, est désigné Commissaire Enquêteur

23) Pièces présentées à la consultation

Article 2 de l'arrêté de Monsieur le Président en date du 20 janvier 2006 :

Le dossier relatif à l'enquête sera déposé pendant un mois, du 13 Février 2006 au 13 Mars 2006 inclus au Grand-Dijon où il sera tenu à la disposition des personnes qui désireront en prendre connaissance du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (exceptés les jours fériés).

Le dossier technique a été réalisé par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Il comporte :

- Délibération du Conseil de Communauté

- Plan de situation
- Plan périmétral
- Présentation du projet
- Plans des aménagements
- Notice explicative
- Annexes et demande de permis de construire

24) Mesures de publicité

Affichage de l'avis réglementaire pendant la durée de l'enquête, selon les modalités en usage dans la Ville de Dijon, en particulier au siège de l'enquête « Communauté de l'Agglomération Dijonnaise » Avenue du Drapeau à Dijon.

L'avis au public a été publié dans deux journaux départementaux selon l'article 6 de l'arrêté : « quinze jours au moins avant le début de l'enquête, soit au plus tard le 28 janvier 2006 et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci soit entre le 13 et le 21 février 2006 inclus »

Pièces justificatives en annexes :

Journal du palais : du 23 au 29 janvier 2006 (n°396) .et du 13 au 19 février 2006
Le Bien Public le 24 janvier 2006 et le 14 février 2006

25) Modalités de consultation du public

Le dossier d'enquête et un registre d'observations coté et paraphé ont été mis à la disposition du public du 13 février 2006 au 13 mars 2006 inclus au siège de l'enquête.

- Une salle dénommée « Enquête publique n°R.10 » était indiquée depuis le hall d'accueil du site « Drapeau » à Dijon pour les permanences du commissaire-enquêteur

- Le dossier d'enquête a été déposé ainsi que le registre d'enquête, pendant les jours et heures ouvrables au Service accueil.

Selon l'article 4 de l'arrêté de Monsieur le Président du Grand-Dijon, le commissaire enquêteur était présent en vue de recevoir directement les observations des personnes intéressées les :

Lundi 20 février 2006 de 10 h à 12 h
Vendredi 3 mars de 15 h à 17 h
Mardi 7 mars de 15h30 à 17h30

26) Opérations effectuées sur le terrain :

Visite du site actuel

27) Clôture de l'enquête

L'ensemble des règles de forme régissant l'enquête publique ayant été satisfaites, l'enquête a été close par Monsieur le Président de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et transmis au Commissaire-enquêteur.

III) OBSERVATIONS RECUEILLIES

Nombre et forme

Mentions au registre	0
Lettre ou note remise	0
Personnes reçues :	0

Total : 0

IV) RECEPTION DU MAITRE D'OUVRAGE

Nous avons reçu lors de notre première permanence, Monsieur Didier MARC et Madame Mathilde TOURNIER en charge du projet à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise.

DEUXIEME PARTIE

CONCLUSIONS ET AVIS

1) ORIENTATION GENERALE

Le crématorium de la région dijonnaise a connu une activité croissante depuis sa création en 1992, les demandes ayant triplé depuis.

Il apparaît aujourd'hui que la capacité d'accueil du public est notoirement insuffisante au niveau de la salle de cérémonie obligeant les personnes présentes, à rester debout dans les halls et salles annexes.

Dans un souci de cohérence, et pour répondre aux besoins des familles, il est proposé la construction d'une seconde salle de cérémonies d'une capacité de 300 personnes. Le hall d'accueil sera reconfiguré et d'autres locaux seront aménagés, en outre, pour accueillir ultérieurement un troisième four.

Ces aménagements seront réalisés en parfaite continuité architecturale de l'existant.

2) CONFORMITE AUX DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

L'opération projetée est compatible avec les différentes dispositions réglementaires précitées et ne peut entraîner de notre part aucune forme d'objection au vu des textes en vigueur.

4) OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Nous n'avons pas eu d'observation du public pendant toute la durée de l'enquête.

Pour connaître le site et ses installations, nous pouvons assurer que les impacts de ce projet sur l'environnement seront nuls et négligeables au niveau de l'augmentation de la circulation prévisible sur ce secteur, par ailleurs très bien équipé au niveau des voies de circulation.

3) DEROULEMENT DE L'ENQUETE

L'enquête s'est déroulée dans les conditions réglementaires et toutes les personnes concernées ont eu la possibilité de s'exprimer ou de prendre connaissance du dossier.

Les modalités d'information du public ayant été respectées, la validité du projet, nous permettent de donner un

AVIS FAVORABLE et sans réserves

Jean-Marc DAURELLE
Commissaire-enquêteur

Le 21 Mars 2006

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

31 MARS 2006



Daurelle